

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

VOTE DES TAUX 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les mêmes taux d'imposition pour l'année 2019 : taxe d'habitation : 8,40 %, taxe foncier bâti : 14,61 %, taxe foncier non bâti : 56,91 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe le montant des subventions aux associations Erômaines pour l'année 2019, pour un montant total de 6 750,00 Euros.

COMPTES DE GESTION & COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

N'appelant ni observation ni réserve les comptes de gestion 2018 du Receveur municipal sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du service assainissement et celui de la Commune. Constatant un excédent de fonctionnement de 233 892,34 Euros.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Constatant un excédent de fonctionnement de 233 892,34 Euros, le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 100 000,00 en section d'investissement exercice 2019, le reste soit 133 892,34 euros étant conservé en fonctionnement.

BUDGETS PRIMITIFS 2019

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 de la Commune et l'arrête à :

- Dépenses de fonctionnement	579 405,93 Euros
- Recettes de fonctionnement	579 405,93 Euros
- Dépenses d'investissement	550 964,95 Euros
- Recettes d'investissement	550 964,95 Euros

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 du service assainissement et l'arrête à :

- Dépenses d'exploitation	185 948,14 Euros
- Recettes d'exploitation	185 948,14 Euros
- Dépenses d'investissement	89 494,59 Euros
- Recettes d'investissement	89 494,59 Euros

CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE : AVENANT N° 2

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention à intervenir entre la Commune et le Centre de Gestion de la Drôme pour la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales.

Pour extrait
en Mairie, le 15 avril 2019
le Maire,